

Aux organisations membres de l'usam
Aux unions cantonales des arts et métiers
Aux membres de la commission permanente usam *Formation professionnelle*

Berne, le 31 août 2020 usam-Da/Si

Circulaire n° 193 / 2020

Informations concernant la formation professionnelle XIX / 2020

Participation à la bourse de l'emploi de *L'Illustré* et du *Schweizer Illustrierte*

Mesdames et Messieurs,
Chères et Chers collègues,

L'Union suisse des arts et métiers usam soutient une campagne de *L'Illustré* et du *Schweizer Illustrierte* visant à promouvoir les PME. À partir de la mi-septembre et dans cinq numéros consécutifs, le magazine, en français et allemand, abordera le thème du travail en se focalisant plus particulièrement sur les offres de places d'apprentissage, les personnes à la recherche d'une place d'apprentissage et les personnes venant d'obtenir leur diplôme de fin d'apprentissage. La campagne veut offrir à toutes les PME suisses la possibilité de présenter **gratuitement** leurs places d'apprentissage ou emplois disponibles ; un numéro donnera également la parole aux personnes à la recherche d'une place d'apprentissage et à celles venant d'obtenir leur diplôme. L'usam soutient expressément cette action et espère que ses organisations membres en profiteront. Une note positive face à un automne 2020 qui s'annonce difficile pour l'emploi.

Dès lors, nous vous invitons à inciter et à encourager vos PME à saisir cette opportunité et à participer à la campagne. Les conditions à remplir sont en l'occurrence les suivantes :

- la PME propose une ou plusieurs places d'apprentissage pour l'automne 2021 ;
- et/ou : la PME est actuellement prête à engager une ou plusieurs personnes venant de terminer leur apprentissage ;
- la PME n'occupe pas plus de 100 personnes.

Les PME répondant aux critères ci-dessus sont priées de s'annoncer le plus rapidement possible en fournissant les informations suivantes :

- raison sociale ;
- lieu du siège de l'entreprise ;
- photo de la cheffe / du chef d'entreprise ;
- nom de la cheffe / du chef d'entreprise ;
- âge de la cheffe / du chef d'entreprise ;
- environ cinq phrases décrivant l'activité de la PME et le type d'apprenti-e-s (pour l'automne 2021) ou de diplômé-e-s (de suite) recherchés par l'entreprise ;
- adresse électronique permettant de prendre contact avec la PME ;
- déclaration de la PME stipulant qu'elle autorise la publication des informations ci-dessus dans *L'Illustré* / le *Schweizer Illustrierte*, éditions imprimées et numériques.

Les documents sont à envoyer à :

L'illustré (Suisse romande)

jobs@illustre.ch

(Tél. 058 269 27 61)

Schweizer Illustrierte (Suisse alémanique)

jobboerse@schweizer-illustrierte.ch

(Tél. 058 269 25 97)

Dans l'espoir que cette offre éveillera votre plus vif intérêt et nous réjouissant de pouvoir ainsi soutenir le plus grand nombre possible de vos organisations membres, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues, nos meilleures salutations.

Union suisse des arts et métiers usam



Hans-Ulrich Bigler
Directeur



Christine Davatz
Vice-directrice